



www.mairieaumetz.com

Aumetz
de A à Z



Aumetz
de A à Z

**JOURNAL
MUNICIPAL
D'INFORMATION**

Juin 2013 N° 154

SOMMAIRE

- .Sommaire, édito, Agenda du Maire.....3
- .Conseil municipal.....4-5-6-7
- .Vie municipale.....8-9-10-11-12-13
- .Travaux & réalisations.....14-15-16-17-18
- .Budget.....19
- .Enfance.....20
- .Infos.....21
- .Vie associative.....22-23-24-25-26
- .État civil-tribunes.....27

AGENDA DU MAIRE

JANVIER

- 4- Vœux du maire (Aumetz)
- 5- Vœux du maire (Fontoy)
- 7- Bureau municipal
- 11- Vœux du maire (Boulangé)
- 12- Apéritif de l'amitié AFFI (Salle de Spectacles)
- 13- Fête de l'Épiphanie de l'AFFI (Salle de Spectacles)
- 14- Bureau municipal
- 16- Réunion avec Anciens Combattants
Vœux du maire (Algrange) – Vœux du maire (Villerupt)
- 17- Vœux du maire (Redange)
Vœux du maire (Mont-Saint-Martin)
- 18- Rencontre avec Sénatrice et Président du SMITU
Permanence municipale
- 19- Vœux du maire (Crusnes)
- 20- AG de l'USA Pétaque (Aumetz)
Théâtre du Comité des Fêtes (Salle de Spectacles)
- 21- Bureau municipal
- 22- Vœux du Président du Conseil Général (Metz)
- 23- Vœux du maire (Angevillers)
- 25- Permanence municipale – Galette des rois de l'ONAC (Temple) – Réunion d'information à la population « Projet Place de l'Hôtel de Ville » (Mairie)
- 28- Rencontre avec le Président du Conseil Général (Metz)
Bureau municipal
- 29- Séminaire du SCOTAT (Yutz)
- 31- Galette des rois du Conseil de Fabrique

FEVRIER

- 1- Rencontre SEAFF (Lotissement)
- 3- Assemblée Générale de l'Harmonie Municipale
- 4- Bureau municipal
- 5- Réunion de restitution des besoins dans le domaine du jeune enfant (Yutz – CAPF)
- 8- Permanence municipale
AG de l'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers (Aumetz)
Repas du personnel communal
- 11- Réunion budgétaire – Bureau municipal
- 12- Réunion de Maîtrise d'œuvre « Place de l'Hôtel de Ville »
Commission du CMJ
- 13- CAO Maîtrise d'œuvre Place de l'Hôtel de Ville (Mairie) - Réunion de Chantier (Lotissement)
Bureau communautaire C.C.P.H.V.A. (ADT)
- 15- Réunion sur les rythmes scolaires (Musée des mines - Neufchef)
- 17- Loto du C.C.A.S. (Salle de Spectacles)
- 18- Permanence municipale - Bureau municipal
- 20- Séminaire du SCOTAT (Yutz) – Conseil municipal
- 22- Comité de pilotage du Plan Déplacement Urbain SMITU (Florange)
Réception des Nouveaux Arrivants (Mairie)
- 23- Réunion d'utilisation de la Maison des Associations
- 24- AG de l'ONAC (Mairie)
- 25- Bureau municipal
- 26- Réunion EPA Alzette-Belval, AGAPE et Nouvelle Zone Commerciale

MARS

- 4- Bureau municipal
- 5- Apéritif Officiel Nippo-Kempo
Réunion d'information OGBL et Impôts
- 8- Assemblée Constituante du Groupement Européen de Coopération Territoriale Alzette-Belval (Mairie)
AG de CMDP (Salle de Spectacles)
- 11- Rencontre APE Aumetz – Bureau municipal
- 14- Conseil d'école maternelle
- 15- Conseil d'école primaire

Cher(e)s Aumessoises et Aumessois,

cet édito est un peu particulier. Je l'avais pensé différemment, mais j'ai dû m'adapter. En effet des écrits, des propos, des paroles me sont communiqués, et j'en suis très étonné voire indigné !

Le rôle d'un élu n'est pas de penser à son élection ou sa réélection, mais au travail qu'il doit accomplir, à sa présence auprès de tous et au respect de la charge qui lui a été confiée jusqu'au dernier jour de son mandat.

Si des incompréhensions, de mauvaises analyses, presque des suspicions, se font jour, je suis à même d'y répondre et d'expliquer. Comme je le fais quotidiennement et régulièrement, en mairie, dans mon bureau ou dans la rue, avec la bonhomie qui me caractérise.

Toutefois, et je tiens à l'énoncer fermement et définitivement aujourd'hui, je ne laisserai ni écrire, ni dire, ni propager, tout et n'importe quoi. Je me réserve donc le droit, en tant que votre maire à tous, d'analyser et d'en tirer toutes les conclusions nécessaires.

Dès maintenant je reviens donc vers vous avec cet édito.

Ce bulletin est cette fois plus long que les précédents (28 pages), car il regroupe plusieurs conseils municipaux, de nombreuses informations associatives et municipales, ainsi qu'une présentation complète du Projet de « Réhabilitation de la Place de l'Hôtel de Ville », en pages centrales.

- Réception des Nouveaux Berceaux (Mairie)
- 16- Poker du Basket Club Aumetz (Mairie)
- 17- Choucroute dansante de l'harmonie municipale (Salle de Spectacles)
- 18- CIAM (Metz) – Bureau municipal
- 20- Réunion de chantier « Lotissement »
Réunion de service ménage – Commission GECT et Relations transfrontalières CCPHVA (ADT)
AG du Comité des Fêtes (Mairie)
- 20- Réunion Travaux de la Place de l'Hôtel de Ville
- 21- Permanence municipale
- 22- Réunion Notaire (Lotissement)
- 23- Réunion de voisinage (Rue de la République)
Inauguration du Salon de la Gourmandise (Ottange)
- 25- Bureau municipal – Réunion Projets
- 26- Réunion EPA Alzette-Belval, AGAPE et Nouvelle Zone Commerciale
- 27- Réunion de chantier « Lotissement »
- 28- Réunion Multi-Accueil – Réunion Stationnement
Collège Lionel-Terray
Conseil communautaire CCPHVA (Boulangé)
- 29- Réunion de travaux Terrain de Tennis

AVRIL

- 2- Réunion Lotissement – Bureau municipal
CA du C.C.A.S. (Mairie) – Conseil municipal
- 3- Permanence municipale
Réunion de chantier « Lotissement »
- 4- Expertise du terrain de football
Séminaire de compétences CCPHVA (Aumetz)
- 5- Permanence municipale
Bureau d'échange EPA-CCPHVA (ADT)
- 6- Inauguration du Salon du Bien-être du Rotary Club (Russange) – Inauguration de l'Exposition de Peintures du Comité des Fêtes (Salle de Spectacles)
- 7- Match Equipe Féminine USA Football
Exposition de Peintures du Comité des Fêtes
- 10- Réunion de chantier « Lotissement »
Réunion de Maîtrise d'œuvre « Place de l'Hôtel de Ville »
Conseil Municipal des jeunes
- 12- Permanence municipale
- 14- AG de la section des frontaliers OGBL Audun/Villerupt (ADT)
- 15- Bureau municipal
- 16- CAO Requalification Urbaine et Aménagement des abords de la Mairie (Mairie)

Nous entrons enfin dans une période estivale, et nous souhaitons qu'elle soit longue !

Celle-ci va nous occuper intensément. En effet, de nombreux travaux et aménagements sont sur la table. Tout d'abord, la Place de l'Hôtel de Ville, je crois que tout le monde s'en est rendu compte.

Puis des travaux d'été, comme chaque année, vont s'effectuer dans nos bâtiments scolaires (Salle d'activités à la maternelle, placards et rangements à divers endroits, installation d'une 7ème classe à l'école primaire et aménagement de la salle informatique; ainsi qu'une mare pédagogique, un jardin aux senteurs, un potager éducatif à l'école primaire).

Des installations sportives et associatives vont être rénovées ou créées, également pendant cette période; notamment le terrain de tennis et le vestiaire filles au stade de football.

De nombreuses manifestations vont avoir lieu, durant ces quelques mois; en espérant que vous en profiterez pleinement.

Nos structures à l'enfance vont tourner à plein régime, et vont se rajouter des activités à destination des adolescents. Renseignez-vous.

Je tiens en mon nom, celui de l'équipe municipale et des employés, à vous souhaiter à toutes et tous de bonnes vacances en famille et de bons moments avec vos amis.

Gilles DESTREMONT
MAIRE D'AUMETZ



- 17- Réunion de chantier « Lotissement »
- 18- Rencontre acquéreurs du lotissement du carreau de la mine 3 – Projet de Territoire CCPHVA (Mairie)
- 22- Bureau municipal
- 24- Réunion de chantier « Lotissement » – Réunion Préparation Chantier Hôtel de Ville – Conseil municipal
- 25- Visite de Canton du Président du Conseil Général – Réunion PACTE 57 (Fontoy)
- 26- Permanence municipale – Réception 2ème festival International « Choralies » (Mairie) – 2ème festival International Chorales « Mines en Chœur » (Eglise)
- 27- 2ème festival International Chorales « Mines en Chœur » (Eglise Saint-Gorgon)
- 28- Match Coupe de Moselle Equipe Féminine USA Foot
- 29- Rencontre maire de Crusnes – Réunion Notaire (Lotissement) – Rencontre EPA Alzette-Belval / CHU de Nancy (Brabois) – Permanence municipale
Bureau municipal
- 30- Réception de la Fête du travail (Aumetz)

MAI

- 1- Fête du Sous-sol Lorrain (Tucquenieux)
Match de Football USA Football
- 2- Réunion Multi-Accueil
- 3- Réunion de chantier « Place de l'Hôtel de Ville »
Réunion gendarmerie – Réunion Multi-Accueil
- 4- Réception « Une Rose, un espoir » (Ottange)
Concert Brass Band Musicalis d'Algrange (Eglise)
- 6- Réunion Collège Lionel-Terray – Bureau municipal
- 7- Bureau communautaire CCPHVA (ADT)
- 8- Cérémonies du 8 mai (Crusnes, Aumetz et Mont-Saint-Martin)
- 11- Pâtes Non-stop AFFI (Salle de Spectacles)
Musik d'Enfer (Crusnes)
- 13- Permanence municipale – Bureau municipal
- 15- Réunion de chantier « Lotissement »
- 17- Visite d'usine de Revêtements « Place de l'Hôtel de Ville » (Saverne) – AG de l'AFFI
- 18- Challenge Vincent Piazza (Crusnes)
- 23- Réunion de sécurité (Place de l'Hôtel de Ville)
Bureau communautaire CCPHVA (ADT)
- 24- Réunion de chantier « Place de l'Hôtel de Ville »
20 ans de l'AGAPE (Villerupt)
Présentation du Festival Vach de Blues (Villerupt)
- 25- Fête des Mères (Salle de Spectacles)
- 27- Bureau municipal
- 31- Réunion de chantier « Place de l'Hôtel de Ville »

SEANCE du 20 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT Gilles, Maire.

Etaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire – M. BOURGUIGNON Nicolas – M. CHARY Bertrand - Mme CHARY Marie-Paule – Mme HUMBERT Bernadette – M. LAURENT Maurice - Mme OMODEI Arlette - Mme RENNIE Madeleine – M. REYTER Jean-Michel – Mme SPANIOL Paola. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme CRAPANZANO Laurence à Mme CHARY Marie-Paule - Mme LEBRUN Marie à Mme OMODEI Arlette - M. MAUJOL François à M. CHARY Bertrand - M. NERI Eric à M. DESTREMONT Gilles - M. PARENT Guy à Mme HUMBERT Bernadette - M. PITUELLO Henri à M. REYTER Jean-Michel - M. WEILER André à M. LAURENT Maurice.

Absents excusés : M. COGNOLI Jean-Baptiste - Mme REYTER Bruna.

Madame SPANIOL Paola a été élue Secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2012.

INFORMATION sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire :

- **Décision n°2013/01 :** Autorisant le Maire à signer la convention à intervenir avec la société « F.J.T. les trois frontières » relatif à la restauration scolaire et périscolaire, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2013/02 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2e classe à temps complet,

- **DECIDE** la création d'un Poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à temps complet,

- **DIT** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence et mis à jour au 1er mars 2013 comme suit :

N° 2013/03 - À L'UNANIMITE

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Bettainvillers (54),

- **AUTORISE** le retrait de la commune de Chenières, Au SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville

N°2013/04 - À L'UNANIMITE

- **FIXE** les tarifs suivants sur l'année 2013

:Photocopies

N/B	Couleur
A4 Recto	0,15 €
A4 Recto/Verso	0,25 €
A3 Recto	0,30 €
A3 Recto/Verso	0,40 €
A4 Associations	0,05 €
A4 Associations Recto/Verso	0,15 €
A3 Associations	0,10 €
A3 Associations Recto/Verso	0,20 €

Bibliothèque

Cotisation > 17 ans

5,00 €

Cotisation < 17 ans

gratuit

Droits de Place

Le mètre linéaire	0,60 €
Camion outillage	35,00 €
Vendeur ambulant (pizza, divers)	35,00 €
Concessions Cimetière 50 ans	70,00 €
Cimetière 30 ans	50,00 €
Cellule au Columbarium	1.550,00 €
Salle mortuaire	17,50 €

- **DIT** que les montants seront encaissés sur chaque régie concernée.

- **DIT** que pour la bibliothèque, la cotisation est due à chaque date anniversaire.

N°2013/05 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** que les tarifs de location des salles communales sont les suivants à compter du 1er mars 2013 :

1. Salle Polyvalente (capacité de 400 personnes maximum)

- Location pour les habitants d'Aumetz 325,00 €

- Location pour les associations d'Aumetz 85 €

* frais de gestion si la salle est gratuite

- Location pour les extérieurs à Aumetz (privés et associations) 650,00 €

2. Salle de l'Ancien Temple (capacité de 50 personnes maximum)

- Location pour les habitants d'Aumetz 135,00 €

- Location pour les associations d'Aumetz 75,00 €

- Location pour les extérieurs à Aumetz (privés et associations) 220,00 €

- Location pour événements exceptionnels (décès, goûters, ...)

75,00 €

N°2013/06 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de fixer à compter du 1er avril 2013, le montant des loyers des logements appartenant à la commune d'Aumetz, de la façon suivante (+ ou - 1,88 %, arrondi) :

42 rue Maréchal Foch	
F3	314,30 €
F4	357,40 €
F4+	382,25 €
44 rue Maréchal Foch	
F2	129,70 €
Garages	26,10 €

GRADES	Cat.	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Observations
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Territorial	A	1	0	0	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} C	B	1	1	0	
Adjoint Administratif. 1 ^{ère} C	C	2	2	0	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} C	C	2	1	0	
SECTEUR TECHNIQUE					
Technicien	B	1	1	0	
Agent de Maîtrise Ppal	C	1	0	0	
Adjoint Technique 2 ^{ème} Cl.	C	7	5	2	17,5 et 25 Heures/Sem
SECTEUR ANIMATION					
Adj. d'Animat. 1ère Clas..	C	2	2	0	
Adj. d'Animat. 2ème Clas.	C	5	2	0	
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL					
Educ. Jeunes Enfants	B	1	1	0	
Infirmier Classe Normale	B	1	0	1	16 Heures/Semaine
Auxiliaire Puer 1 ^{ère} Classe	C	2	2	0	
ATSEM 1 ^{ère} Classe	C	3	2	1	28 Heures/Semaine
SECTEUR CULTUREL					
Assistant Cons. Du Patrim.	B	1	1	0	
Adj. Patrimoine 2 ^{ème} Clas.	C	1	1	0	
SECTEUR POLICE					
Chef de Service Police M.	B	1	0	0	
Chef de Police Municipale	C	1	1	0	
SOUS-TOTAL		33	22	4	
CONTRACTUELS					
Adjoint Technique 2 ^{ème} Cl.	C	4	4	2	CDI ou Besoin occasionnel ou saisonnier

- **DECIDE** que la revalorisation des logements et garages communaux se fera automatiquement au 1er avril de chaque année sur la base de l'indice INSEE du 4ème trimestre de l'année précédente.

- **AUTORISE** la remise d'un ou plusieurs loyers lors de l'entrée dans un logement, contre des travaux de remise en état des locaux au moment de la location des lieux.

N°2013/07 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** qu'une subvention d'un montant de 4.925,00 €, représentant 30 % du séjour en classe de mer sera versée à l'école élémentaire Marie Curie de Aumetz (séjour en classe transplantée)

- **DECIDE** qu'une subvention d'un montant de 142,50 €, représentant 30 % du montant restant à charge des parents sera versée à l'école élémentaire Schuman de Yutz pour un séjour en classe de neige du 17 au 23 mars 2013 de l'enfant Axel NOTTER domicilié à Aumetz.

- **DECIDE** que ces sommes seront mandatées sur le Budget Primitif 2013 de la commune au Chapitre 65, Article 6574, après production des justificatifs d'inscription des enfants à ces séjours.

- **RAPPELE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association bénéficiaire.

N°2013/08 - Par 13 Voix Pour et 4 Abstentions,

- **AUTORISE et APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine et l'aménagement des abords de la Mairie, dont le montant prévisionnel est de 31.900,00 € HT (Tranche Conditionnelle ou Tranche 2), faisant passer le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant prévisionnel de 52.200,00 € HT (Tranche Ferme ou Tranche 1) à un montant prévisionnel de 84.100,00 € H.T., soit une augmentation de 61,11 %.

N°2013/09 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de modifier le prix de vente des parcelles sur lesquelles une nouvelle contrainte a été découverte selon le tableau ci-dessous :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer aux acquéreurs potentiels de ces parcelles les nouveaux prix de vente.

Référence parcelles	Ares	Prix du terrain TTC	Prix / Ares
Anciens tarifs			
12 *	12,07	124 000,00 €	10 273,41 €
13 *	9,12	109 440,00 €	12 000,00 €
14	10,83	130 000,00 €	12 003,69 €
Nouveaux tarifs			
12 ** (-16,13 %)	12,07	104 000,00 €	8.616,40 €
13 ** (-17,76 %)	9,12	90 000,00 €	9 868,42 €
14* (-3,85 %)	10,83	125.000,00 €	11 542,01 €
*Parcelles avec contraintes			

N°2013/10 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de déclasser dans la voirie communale des chemins ruraux, les différentes voies répertoriées au dossier d'enquête publique, à savoir :

- Section 11 n° 117/0.20, d'une superficie de 75a 46ca,
- Section 9 chemin entre les parcelles 34-29 et 16 d'une superficie de 26a 40ca,
- Section 9 chemin entre les parcelles 34 et 16 d'une superficie de 12a 60ca,
- Section 8 chemin entre les parcelles 20 et 169 d'une superficie de 4a 80ca,
- Section 8 chemin le long de la parcelle 170 d'une superficie de 16a 80ca,
- Section 9 chemin entre les parcelles 34 et 16 d'une superficie de 12a 60ca,
- Section 10 chemin entre les parcelles 192 et 196

d'une superficie de 19a 20ca,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale suite à cette décision.

N°2013/11 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique réglementaire en vue de l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux de l'impasse Marquis désignée par les parcelles suivantes :

- Section 2 : parcelle n° 396 d'une superficie de 1a 33ca « route Emile Zola »,

- Section 2 parcelle n° 397 d'une superficie de 7a 03ca « route Emile Zola ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

N°2013/12 - Par 12 Voix Pour, 1 Refus de vote (Mme CHARY Marie-Paule) et 1 Abstention (Madame CRAPANZANO Laurence ayant donné procuration à Madame CHARY),

- **DECIDE** de louer la parcelle communale cadastrée Section 5 Parcelle 9 d'une contenance de 9ha 47a 33ca à l'EARL du Chemin d'Errouville considéré comme prioritaire du fait de l'installation d'un jeune agriculteur en son sein,

- **DECIDE** que le prix du loyer et les conditions de paiement et de révision de celui-ci seront identiques à celles précédemment appliquées, à savoir : loyer annuel de 847,87 € payable au 11 novembre de chaque année, évoluant annuellement en fonction de la variation de l'indice départemental des fermages fixé, conformément à la loi n° 95-2 du 2 janvier 1995 par arrêté du Préfet de la Moselle avant le 1er octobre de chaque année.

Questions diverses :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 21h30

Dossier complet à consulter en Mairie.

Absents excusés : M. CHARY Bertrand - Mme CHARY Marie-Paule - M. COGNOLI Jean-Baptiste - Mme CRAPANZANO Laurence - M. MAUJOL François.

Madame HUBERT Bernadette a été élu Secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur BOURGUIGNON Nicolas à 18h15 au cours de l'information au Conseil sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire, Décision n° 2013-14

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2013.

INFORMATION sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire :

Décision n° 2013/13 du 21/02/2013 :

Rénovation et aménagement d'une salle d'activités à l'école maternelle

Décision n° 2013/14 du 19/03/2013 :

Autorisant le Maire à signer la convention de prêt – ligne de trésorerie à intervenir avec le Crédit Agricole de Lorraine
Monsieur le Maire demande à rajouter les points 39 et 40 avec l'accord à l'unanimité de l'assemblée.

N°2013/39 :

Intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux de l'impasse Robert Marquis

N°2013/40

Accord amiable sur la répartition des délégués communautaires au sein de la CCPHVA
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2013/15 - A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2012 du Budget Principal M14, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion du Budget Principal M14 du Receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Principal M14 du Maire pour le même exercice.

N° 2013/16 - A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2012 du Budget Assainissement M4, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion du Budget Assainissement M4 du Receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Assainissement M4 du Maire pour le même exercice.

N°2013/17 - A L'UNANIMITE

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2012 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **PREND ACTE** du Compte de Gestion du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » du Receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » du Maire pour le même exercice.

N°2013/18 - A L'UNANIMITE

ADOpte le Compte Administratif 2012 du Budget Principal M14, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N°2013/19 - A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte Administratif 2012 du Budget Assainissement M4, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

N°2013/20 - A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte Administratif 2012 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », tel qu'il est annexé à la présente délibération.

SEANCE du 02 avril 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT Gilles, Maire.

Etaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire – M. BOURGUIGNON Nicolas – Mme HUBERT Bernadette – M. LAURENT Maurice – Mme LEBRUN Marie – Mme OMODEI Arlette – M. PARENT Guy – M. PITUELLO Henri – Mme RENNIE Madeleine – Mme REYTER Bruna – Mme SPANIOL Paola.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. NERI Eric à M. BOURGUIGNON Nicolas - M. REYTER Jean-Michel à M. PARENT Guy - M. WEILER André à M. LAURENT Maurice.



N°2013/21 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 du Budget Principal M14 2013 en Investissement, la somme de 513.326,43 € représentant la totalité de l'excédent de fonctionnement 2012.

N°2013/22 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de fixer à titre prévisionnel à 524.095,00 € le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'exercice 2013.

- **DECIDE** en conséquence de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir à leurs niveaux de 2012, soit :

* 13,16 % pour la Taxe d'Habitation.

* 16,23 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti.

* 89,80 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

N°2013/23 - À L'UNANIMITE

- **ADOpte** par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2013, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En Section de Fonctionnement :

- Dépenses 2.509.000,00 €

- Recettes 2.509.000,00 €

En Section d'Investissement :

- Dépenses 2.501.782,49 €

- Recettes 2.501.782,49 €

N°2013/24 - À L'UNANIMITE

(Madame SPANIOL Paola, Conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention de 6.935,00 € à l'Harmonie d'Aumetz, Madame HUMBERT Bernadette, conseillère municipale intéressée, ne prend pas part au vote de la subvention de 757,00 € au Club Gym et Marche).

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions aux associations figurent au Budget Primitif Principal 2013, chapitre 65, article 6574, pour un montant de 49.000,00 €.

- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

- **INDIQUE** que le tableau de versement des subventions aux associations est annexé au Budget Primitif 2013 (copie annexée à la présente délibération), conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 relatives à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

- **PRECISE** que les subventions seront versées courant d'année pour toutes les associations exceptée celle du Conseil de Fabrique qui se fera en fin d'année.

N°2013/25 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 Budget Assainissement M4 2013 en Investissement, la somme de 16.566,45 € représentant la totalité de l'excédent d'exploitation 2012.

N°2013/26 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de fixer à 0,61 € Hors Taxes le montant de la Redevance Communale d'Assainissement à percevoir par m3 pour l'exercice 2013.

N°2013/27 - Approbation du Budget Primitif. À L'UNANIMITE

- **ADOpte** par Chapitre pour la Section d'Exploitation, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal Assainissement 2013 M4 de l'exercice 2013, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En Section d'Exploitation :

- Dépenses 74.502,00 €

- Recettes 74.502,00 €

En Section d'Investissement :

- Dépenses 165.465,88 €

- Recettes 165.465,88 €

N°2013/28 - À L'UNANIMITE

- **DIT** que le déficit de fonctionnement au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » de 154.375,00 € sera reporté en section de

fonctionnement (dépenses), ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- **DIT** que le déficit d'investissement au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » de 87.956,01 € sera reporté en section d'investissement (dépenses), ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».

N°2013/29 - À L'UNANIMITE

- **ADOpte** par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2013 « Carreau de la Mine 3 », tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En Section de Fonctionnement :

- Dépenses 1.004.375,00 €

- Recettes 1.004.375,00 €

En Section d'Investissement :

- Dépenses 850.000,00 €

- Recettes 850.000,00 €

N°2013/30 - À L'UNANIMITE

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Rédange au SISCODIPE.

N°2013/31 - À L'UNANIMITE

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,

- **DECIDE** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué,

- **DECIDE** que la redevance due au titre de 2013 est fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

N°2013/32 - À L'UNANIMITE

- **DECIDE** de demander le classement en zone B2 pour la commune de Aumetz afin que le territoire de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette soit homogène au niveau du zonage et de ce fait, que la commune de Aumetz puisse bénéficier du nouveau dispositif d'investissement locatif DUFLOT.

- **DECIDE** de solliciter une demande d'agrément auprès du préfet de région, par le biais de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette.

N°2013/33 - À L'UNANIMITE

- **AUTORISE** la prise en charge des divers frais (transport, cours et entrées) liés à l'activité « piscine » pour les enfants de l'école élémentaire Marie Curie, pour l'année scolaire 2013/2014.

- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget au chapitre 011.

N°2013/34 - À L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement de la maison de l'enfance « les Chrysalides ».

N°2013/35 - À L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la réalisation du crédit relais du Lotissement « Carreau de la Mine 3 » de 750.000 € auprès du Crédit Mutuel aux conditions proposées par cet organisme, à savoir :

- taux fixe de 2,15 %.

- frais de dossiers de 750 €,

- durée de un an,

- intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,

- remboursement de capital à chaque vente de parcelles ou à tout moment sans préavis ni pénalité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **DONNE** à Monsieur le Maire pouvoir de

poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

N°2013/36 - À L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'initiative du Conseil Général de la Moselle de créer en Moselle en 2013 une Agence Technique Départementale intitulée « Moselle Agence Technique ».

- **APPROUVE** le projet de statuts votés par le Conseil Général le 07 février 2013 figurant en annexe de la présente délibération.

- **MANDATE** Monsieur Gilles DESTREMONT, Maire, pour représenter la commune de Aumetz avec voix délibérative, à l'assemblée générale extraordinaire constitutive de « Moselle Agence Technique », puis aux Assemblées Générales de « Moselle Agence Technique » selon les conditions de mandats fixées par l'article 5 du projet de statuts figurant en annexe à la présente délibération.

N°2013/37 - À L'UNANIMITE

- FIXE COMME SUIV

Le Régime Indemnitaire des agents titulaires, stagiaires, et non titulaires, à temps complet ou non complet à compter du 03 avril 2013 pour les :

- Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.

- Indemnité d'administration et de technicité.

- Prime de fonction et de résultat.

- Prime de service et de rendement.

- Indemnité spécifique de service.

- Indemnité forfaitaire représentative de sujestions et de travaux supplément.

- Prime de service.

- Indemnités d'exercice de mission des préfetures.

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

- Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

- **PRECISE QUE** (détails des tableaux en mairie) :

- toutes ces indemnités seront proratisées en fonction du temps de travail des intéressés,

- ces indemnités seront maintenues intégralement pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption,

- ces indemnités ne seront pas versées durant un congé de longue maladie, grave maladie ou longue durée,

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé ordinaire de maladie est supérieur à 90 jours par an,

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- ces indemnités ne seront pas versées dès lors que le nombre de jours de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle est supérieur à 180 jours par an,

- les montants et taux de ces primes ou indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- une astreinte couvrant une journée de récupération : 34,85 €
- une astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 109,28 €
- une astreinte le samedi : 34,85 €
- une astreinte le dimanche ou un jour férié : 43,38 €

-les montants des indemnités indiqués ci-dessus seront réévalués automatiquement en cas de changement des montants de référence,

N°2013/39 - À L'UNANIMITÉ

- **PROCEDE** au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique,
- **APPROUVE** le transfert dans le Domaine Public communal de l'Impasse Robert Marquis,

N°2013/40 - À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette selon le tableau présenté,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de notifier son approbation sur cette répartition à la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette,

Questions diverses :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 22 h 00

Dossier complet à consulter en Mairie.

SEANCE du 24 avril 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT Gilles, Maire.

Etaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire – M. BOURGUIGNON Nicolas – Mme CHARY Marie-Paule - Mme HUMBERT Bernadette – M. LAURENT Maurice – Mme LEBRUN Marie - Mme OMODEI Arlette - M. PARENT Guy - M. PITUELLO Henri - Mme RENNIE Madeleine – Mme REYTER Bruna - Mme SPANIOL Paola. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. REYTER Jean-Michel à M. DESTREMONT Gilles - M. WEILER André à M. LAURENT Maurice.

Absents excusés : M. CHARY Bertrand - M. COGNOLI Jean-Baptiste - Mme CRAPANZANO Laurence - M. MAUJOL François - M. NERI Eric. Monsieur LAURENT Maurice a été élu Secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2013.

INFORMATION sur l'utilisation des délégations données à Monsieur le Maire : Néant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

N°2013/41 - A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à procédure adaptée concernant la requalification urbaine et l'aménagement des abords de la Mairie, avec le Groupement solidaire SAVIA/NAILLON/CMD CARDOT, l'entreprise SAVIA SARL, 48 rue Lucien Michel 54560 AUDUN LE ROMAN étant mandataire, pour les montants suivants :

Tranche Ferme : 896.756,85 €H.T.
Tranche Conditionnelle : 515.738,22€H.T.
Montant Total du Marché : 1.412.495,07€H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement du présent MAPA de travaux, ainsi que les éventuels

avenants qui pourraient intervenir, sous réserve que les crédits nécessaires soient inscrits au Budget.

N° 2013/42 – A L'UNANIMITÉ

- **DIT** qu'en dépenses d'investissement :
 - l'article 2051 Concessions et droits similaires, chapitre 20 est abondé d'un montant de :3.000,00€
 - l'article 2111 Terrains nus, chapitre 21 est abondé d'un montant de : 5.000,00€
 - l'article 21571 Matériel roulant, chapitre 21 est réduit d'un montant de : -5.000,00€
 - l'article 2158 Autres installations, matériel, chapitre 21 est abondé d'un montant de : 10.000,00 €
 - l'article 2188 Autres immobilisations, chapitre 21 est abondé d'un montant de : 17.000,00€

Soit une augmentation totale des Dépenses en Section d'Investissement de : 30.000,00€

- **DIT** qu'en recettes d'investissement :
 - l'article 021 Virement de la section de Fct, chapitre 021 est abondé d'un montant de : 30.000,00 €

Soit une augmentation totale des Recettes en Section d'Investissement de: 30.000,00€

- **DIT** qu'en dépenses de fonctionnement :
 - l'article 023 Virement à la section d'Invest, chapitre 023 est abondé d'un montant de : 30.000,00 €

Soit une augmentation totale des Dépenses en Section de Fonctionnement de 30.000,00 €

- **DIT** qu'en recettes de fonctionnement :
 - l'article 775 Produit des cessions d'immo, chapitre 77 est réduit d'un montant de 300.000,00 €

- l'article 7788 Produit exceptionnels divers, chapitre 77 est abondé d'un montant de 330.000,00 €

Soit une augmentation totale des Recettes en Section de Fonctionnement de 30.000,00 €

- **DIT** que les Dépenses et Recettes de la Section d'Investissement s'équilibrent chacune à + 30.000,00 €.

- **DIT** que les Dépenses et Recettes de la Section de Fonctionnement s'équilibrent chacune à + 30.000,00 €.

N°2013/43 - Par 12 Voix Pour et 2

Abstentions,

- **DECIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- **D'ACCORDER** cette indemnité de conseil au taux de 100% par an.

- **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Monsieur BALAJ Roger ; Receveur de la Commune pour l'année 2013.

- **DIT** que les cotisations CSG, RDS et Solidarité seront déduites avant versement.

- **DIT** que la dépense sera payée sur le crédit prévu à l'article 6225 du budget principal.

N°2013/44 - A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** les adhésions des communes de :
 - ALLAMONT-DOMPIERRE (54),
 - HAGEVILLE (54),
 - SAINT JEAN LES LONGUYON (54),Au SIVU « Fourrière du Jolibois » à Moineville

Questions diverses :

Madame CHARY Marie-Paule demande que les interventions au Conseil, notamment de l'opposition, soient notifiées s'il y en a au Comte Rendu du Conseil Municipal. Monsieur le Maire approuve.

Madame CHARY Marie-Paule souhaite savoir pourquoi aucune ligne de bus ne relie Aumetz au Luxembourg alors que beaucoup de communes de la région Thionvilloise bénéficient de ce service. Monsieur le Maire explique au Conseil que la commune dépend du SMITU, qu'il a déjà rencontré son Président à ce sujet et qu'il souhaite apporter ce service à la population d'Aumetz.

Cependant, à ce jour, 2 communes seulement de la CCPHVA ont conventionné avec le SMITU pour obtenir ce service.

Malheureusement, la commune d'Audun-le-Tiche n'a pas adhéré au SMITU et, pour avoir une liaison directe avec le Luxembourg, il aurait fallu qu'elle en soit membre.

Si Aumetz adhère seule, les bus viendront d'Ottange (commune adhérente au SMITU) et repartiront vers Ottange pour aller au Luxembourg.

Monsieur le Maire, membre de la commission « Transport » à la CCPHVA, souhaite que cette dernière adhère au SMITU afin de mettre en place des lignes transfrontalières sur le territoire, ce qui aurait comme avantage de pouvoir relier Aumetz au Luxembourg directement par Esch-sur-Alzette en passant par Audun-le-Tiche et qui représenterait un coût moindre pour la commune d'Aumetz que si elle adhérait seule au SMITU. Cependant, si rien ne bougeait d'ici à la fin de l'année du côté de la CCPHVA, Monsieur le Maire envisagerait de présenter au Conseil un projet d'adhésion à titre individuel de la commune d'Aumetz au SMITU, afin de bénéficier d'un service de lignes transfrontalières. Malheureusement, comme indiqué ci-dessus, ce service serait moins pratique (obligation de repartir vers Ottange pour un accès au Luxembourg par Rumelange) et aurait un coût plus élevé pour la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil les doléances de Monsieur André PHILIPPE MOURAY :

- Puits St François : il souhaite que les billons qui y sont entreposés depuis plus de 2 ans soient enlevés par l'ONF ou la commune d'Ottange, propriétaire de ceux-ci.

- Parcours de marche : il souhaite que les chemins détériorés par les exploitants désignés par l'ONF soient remis en état.

Monsieur le Maire prendra contact avec l'ONF et la commune d'Ottange pour régler ces problèmes. Monsieur le Maire informe aussi le Conseil que Monsieur André PHILIPPE MOURAY procédera courant Mai au marquage des bornes et des arbres communaux en forêt : la peinture sera fournie par la Mairie.

Une réunion sera organisée courant d'année avec Monsieur André PHILIPPE MOURAY et les affouagistes pour montrer au Conseil les travaux et l'entretien effectué par ceux-ci dans les forêts communales.

Madame OMODEI Arlette rappelle au Conseil que les jeux inter-villages sont organisés le 11 mai prochain à Curçai sur Dive et que tout le Conseil y est invité.

Madame LEBRUN Marie rappelle au Conseil que le festival de chant choral « Mines en Chœurs » débute Vendredi 26 avril et que tout le Conseil est invité à l'ouverture officielle de celui-ci ce même jour à 18h00 en Mairie (Salle des mariages)

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 19 h 50

Dossier complet à consulter en Mairie.

LOTO DU C.C.A.S.



Des lots d'exception ...



Une animation sans faille ...



La jeunesse au rendez-vous ...



... et un public très nombreux, on fait de cette manifestation un réel succès !

22 ans d'existence et toujours autant d'amateurs dans notre salle. Loto Familial exceptionnel, car tous les bénéfices sont reversés au Centre Communal d'Action Social, mais Public exceptionnel et donateurs généreux: (Associations - Commerçants - Artisans - Particuliers), le tout « orchestré » par une équipe dynamique, tous les « ingrédients » étaient réunis pour que cette vingt-deuxième édition du Loto du C.C.A.S soit une réussite et ce fut le cas.

Les très nombreux lots mis en jeu, n'ont pas manqué de trouver preneur à l'appel du bon numéro. Et si bien sur, le même gagnant a remporté plusieurs lots, et bien on attendait avec impatience le tirage suivant ...

La tombola de la St Valentin a permis à nos jeunes, présents dans la salle, de « puiser » les numéros qui ont fait plus de vingt heureux, grâce aux jolis petits cadeaux spécialement choisis à cet effet.

Même si certains sont repartis les « mains vides », le sourire était sur leurs lèvres, car outre le fait qu'ils avaient passé un agréable après midi, ils ont permis au C.C.A.S une rentrée d'argent.

Merci encore à vous toutes et tous d'y avoir participé, merci aux généreux donateurs qui se sont sentis concernés par notre demande de dons, et merci surtout à toute l'équipe de bénévoles qui n'a cessé d'œuvrer pendant plusieurs semaines pour ce magnifique LOTO 2013.

Pour le C.C.A.S

La Vice-Présidente : OMODEI Arlette

NOUVEAUX ARRIVANTS 2012

Depuis plusieurs années, la Municipalité organise une réception en l'honneur des nouveaux arrivants de l'année précédente. Comme de coutume, le Maire M.Gilles DESTREMONT accompagné d'une délégation du conseil municipal à énuméré les structures et infrastructures municipales, sociales, commerciales, associatives, culturelles et scolaires. Le « portrait » d'AUMETZ a été dépeint par touches successives tant par les réalisations effectuées, la vie de tous les jours et les futurs projets.

Une fleur et une pièce de monnaie commémorative ont ensuite été offerts à nos nouveaux arrivants, en présence des représentants des associations locales et du Conseil Municipal des Jeunes.

C'est sur ce mot du Maire « bienvenue chez vous », que la soirée s'est terminée, par le traditionnel pot de l'amitié, dans une ambiance très conviviale.



NOUVEAUX BERCEAUX

Lors de la traditionnelle réception des « Nouveaux Berceaux », le vendredi 15 mars 2013, M. Gilles DESTREMONT, Maire d'Aumetz, accompagné de Mme RENNIE et Mme HUMBERT, conseillères municipales, a félicité les parents des enfants nés en 2012 sur le territoire communal. Ce sont 32 chérubins qui sont venir grossir une population toujours aussi prolifique. Après avoir présenté les infrastructures scolaires, l'équipe municipale a offert un cadeau à chaque bambin et la soirée s'est terminée par un pot de l'amitié.



CLÔTURE ESTIVALE AU FOYER MUNICIPAL AVRIL 2013



« Eh oui c'est déjà le dernier jeudi du mois d'avril ! » Les habitués du foyer municipal étaient tous présents pour déguster l'excellent gâteau, qui clôture la saison. C'est dire combien ces « jeudis » sont appréciés par nos anciens qui aiment se retrouver dans ce lieu si convivial et ouverts à tous. Régine ne manquait pas d'aides et c'est dans une ambiance festive, qu'Arlette OMODEI au nom de la Municipalité, les a informés sur les obligations municipales du Maire, Monsieur DESTREMONT, qui recevait Monsieur le Président du Conseil Général de Moselle, Monsieur WEITEN, pour la visite de notre magnifique salle de spectacle et pour la présentation du projet de notre future « place de l'Hôtel de Ville », informations également sur le week-end mis en place par l'A.T.S.O. avec le festival de Chants Choral, informations sur la santé de plusieurs d'entre nous et souhaits que tous et toutes puissent profiter des mois ensoleillés que nous pensons rencontrer dans les semaines qui suivent.



La session reprendra le premier Jeudi du mois d'octobre et n'en doutons pas il y aura une ferveur certaine de se retrouver et de pouvoir à nouveau papoter, jouer, goûter et se sentir bien ensemble.

A bientôt de vous revoir toutes et tous.

L' équipe du C.C.A.S. de la Mairie d'AUMETZ

VISITE DE MONSIEUR WEITEN *Président du Conseil Général de Moselle*

L'après midi du 25 avril, Aumetz a reçu la visite de Monsieur Weiten, qui était en tournée dans le canton. Le conseil général de Moselle étant « partenaire » de certaines réalisations et projets municipaux, Monsieur DESTREMONT, Maire d'Aumetz, entouré de plusieurs membres du conseil municipal, en a profité pour lui faire découvrir notre nouvelle salle de spectacle entièrement rénovée et avec un coût moindre. Monsieur WEITEN et son équipe ont pu constater à quel point ce complexe était magnifique, fonctionnel avec une capacité d'accueil importante, des installations culinaires complètes, avec des prix de location associatif, défiant toute concurrence ! La grande salle des Fêtes de la Mairie a servi ensuite, d' « exposition » plans, schémas, gravures, pour la présentation de la « rénovation de la place de l'Hôtel de Ville » avec vue sur la surface réelle qui va être aménagée. Les explications et chiffres donnés par l'architecte et le maître d'œuvre n'ont pas manqué de satisfaire Monsieur WEITEN, qui a qualifié ce projet de très ambitieux. C'est une très belle réalisation au cœur même du centre du village. Le président du Conseil Général s'est félicité de participer à ces projets et réalisations, compte tenu des résultats obtenus. Monsieur DESTREMONT n'a pas manqué de le remercier de sa visite et bien sûr une invitation a été lancée sur l'avancement des travaux de la future place.



CEREMONIES DE LA FETE DU TRAVAIL

Comme de coutume, c'est le vendredi 30 avril 2013 que se sont déroulées les cérémonies de la fête du travail.

Le cortège constitué des élus et des représentants des associations s'est rendu au monument aux morts, précédé du corps des sapeurs-pompiers emmené au rythme d'une délégation de l'Harmonie d'AUMETZ, et ceci malgré une pluie battante. Après la sonnerie aux morts et le dépôt de gerbe par le Conseil Municipal des Jeunes, le Maire M Gilles DESTREMONT a tenu son discours en terminant avec une citation de Maxime GORKI « La culture nouvelle commence là où le travail et le travailleur sont bien traités ».

L'Harmonie a ensuite interprété la « Marseillaise », pour donner ensuite une aubade pendant le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité dans une ambiance des plus conviviale.



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 ET JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION



Beaucoup de monde pour ces commémorations où s'étaient rassemblés devant le monument aux morts, autour du Maire Gilles Destremont et des élus municipaux, une forte délégation des Anciens combattants de l'ONAC d'Aumetz, des ACPG de la section Boulange-Aumetz, des Présidents d'Associations locales, de la population, et des représentants du Conseil Municipal des Jeunes qui ont déposé une gerbe, conjointement avec la Municipalité et les Associations d'Anciens Combattants. Le cortège s'est ensuite rendu en Mairie, avec en tête de cortège les Sapeurs Pompiers, suivi par l'Harmonie d'Aumetz et toutes les délégations présentes.



Après avoir donné lecture du texte ministériel, le Maire a rendu un vibrant hommage aux anciens combattants et a insisté sur le devoir de mémoire pour que tous ceux qui ont vécu « ces atrocités » puissent laisser des témoignages vivants, afin de faire cesser ces guerres inutiles !

Pot de l'Amitié et aubade de l'Harmonie ont clôturé cette cérémonie.

JEUX INTERVILLAGES 2013



Créés en 1993, ces jeux de l'Amitié entre le Canton des Trois Moutiers (Vienne), Idrija (Slovénie) et Aumetz (Moselle) durent depuis 20 ans maintenant et ont été « fêtés » dans le petit village de CURCAY SUR DIVE, qui avait « la charge de l'organisation 2013 ». La municipalité avait donc invité les associations locales qui désiraient participer à ces festivités qui ont eu lieu le samedi 11 mai dans la Vienne. La délégation aumessoise, composée de plusieurs membres associatifs et d'élus locaux, s'est rendue en voiture particulière à Curcay sur Dive. Les « retrouvailles » entre tous ont été très chaleureuses, et le verre de l'Amitié n'a pas failli à la tradition ...blanc ou rosé !! Samedi matin, visite guidée du Château d'Oiron. Le samedi après midi, 8 équipes, toutes vêtues de leur maillot adéquat, ont bravé les kilomètres et le temps un peu venteux pour effectuer un rallye de 5 km, où questions et jeux n'ont pas manqué de susciter curiosité, adresse, fatigue, consultation, hésitation et avec une dernière épreuve...dégustation ! mais il fallait encore attendre le soir, le jeu des maires ! Nos amis de Curcay ont su avec « délicatesse » poser des questions pièges aux élus, car aucun des 8 n'a su répondre et le 0, rapporté a permis aux équipes de se départager sur leur résultat obtenu, aux épreuves randonnée, quand aux élus, les applaudissements de la salle ont récompensé leur ...ignorance !!! La soirée passée dans la salle cantonale des Trois Moutiers, a réuni, toutes les équipes, leurs hébergeants, les populations, autour d'un repas excellent, d'une convivialité

parfaite, d'une fraternité confirmée et d'une fin de soirée très amicale. Bruno LEFEBVRE, Maire de CURCAY SUR DIVE, a proclamé les résultats sous des tonnerres d'applaudissements. AUMETZ a terminé 4ème, IDRIJA 1er et ROIFFE 8ème. Dimanche matin, tous les élus se sont retrouvés en Mairie de CURCAY, pour « définir » les années suivantes. Ces jeux de l'Amitié doivent se poursuivre, notre jeunesse y est conviée ; mais déjà l'année 2014 a été évoquée en détail, puisque nos amis d'IDRIJA attendent les délégations de nos 7 villes en SLOVENIE. Pour AUMETZ, ce sera en 2017. Les hébergeants ont ensuite accompagné nos amis slovènes à leur voiture pour le départ, où ...les dernières bouteilles de rosé ont trouvé encore un peu de place dans les valises ... mais où beaucoup d'amitié était sur tous les visages, et l'espoir de se revoir l'an prochain. Nos remerciements vont à la Municipalité organisatrice de CURCAY SUR DIVE, où Bruno et toute son équipe ont fourni un travail considérable, une organisation parfaite, merci à tous les hébergeants, car toutes les communes du Canton des Trois Moutiers se sont senties concernées, merci à tous ces bénévoles qui nous secondent, car sans eux tout serait beaucoup plus difficile. Si la municipalité d'Aumetz a offert à tous les élus un « livret » rétrospectif des 20 ans passés, (photos et mise en pages par Dédé), l'équipe d'Aumetz, n'a cessé de faire des photos qui seront certainement échangées et commentées, si bien que les « jeux »... se poursuivront... en souvenir, en attendant l'an prochain. Un grand merci à toutes et tous. Pour l'équipe Jumelage- Fêtes et Associations

Arlette OMODEI - Adjointe au Maire

FETE DES MERES 2013

Depuis de nombreuses années maintenant, la Municipalité tient à honorer les mamans d'Aumetz, en leur concoctant un « programme spectacle » à la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire, Gilles DESTREMONT, a tenu à honorer toutes les mamans, mamies, arrières mamies présentes dans la salle, en leur précisant que cette fête leur était dédiée et que ces moments passés ensemble prouvaient combien la convivialité est un gage de fraternité.

Cette année encore, toute l'équipe composée de la commission fêtes et associations a été à l'œuvre depuis un certain temps déjà, tant pour la partie administrative (Invitations, affiches, tracts, distribution) que pour la partie technique (achats cadeaux, emballages, courses, préparation de la salle, service.) Arlette OMODEL, responsable de la commission Fêtes et Associations, n'a pas manqué de remercier tous les membres de la commission et les bénévoles qui œuvrent souvent dans l'ombre, mais dont la présence constante est nécessaire, efficace et salutaire.

Mais la satisfaction a été immense, lorsque la salle bien remplie a apprécié la démonstration parfaite de Génération Country, dont la renommée n'est plus à faire. Avec leurs chemises rouges, leurs chapeaux tricolores et les bottes assorties, la dernière danse « Bazard » a enflammé la salle, et Agnès, la plus jeune de l'équipe, a su parfaitement « dompter » son sujet. Les « Danses de Salon » ont laissé des admirateurs dans la salle et n'en doutant pas, le Club Gym et Marche dont elles dépendent aura certainement des futures inscriptions. Répertoire différent cha-cha-valses-tango, ont permis aux couples d'occuper toute la piste. Mais quand « Mamie et Marie » ont exécuté valse lente et cha-cha, même les enfants présents dans la salle se sont assis pour regarder avec

émervellement évoluer « nos deux » Marie ». Pour conclure avec des Tangos Argentins où Jean-Louis venue spécialement d'Ay-sur-Moselle a été le partenaire idéal de « Mimi », mais beaucoup d'autres dames auraient aimé certainement « faire quelques pas de danse avec lui ».

Un madison a ramené tout le monde sur piste et la soirée s'est terminée ...tard. Le spectacle 2013 a été un grand cru !!

Le Club de Peinture « Terre de Sienne » a exposé plus de vingt tableaux, notre scène rayonnait de couleurs magnifiques, de compositions généreuses et Bruna, la monitrice peinture pouvait être fière du travail fourni par tous ces peintres amateurs. Bravo à eux toutes et tous.

Toutes les mamans présentes dans la salle, se sont vu remettre un petit cadeau par les Elus et, avant de se quitter des dialogues se sont poursuivis avec les groupes participants, ce qui démontre combien ont été appréciés les groupes, mais les yeux se sont attardés sur les tableaux présentés avec de nombreux commentaires.

Et ce fut au tour de l'équipe de bénévoles de remettre en état cette magnifique salle de spectacle. Tables, chaises, vaisselle, cuisine, toilettes, balayage, nettoyage général. Malgré les heures de travail passées, la satisfaction était de mise, car nous avons senti le « public » content.

Un grand merci à nos trois associations qui ont animé cette magnifique soirée, sans oublier l'équipe de bénévoles, et ... renouvelons... Bonne Fête à toutes les MAMANS.

La Commission Fêtes et Associations



LANCEMENT DES « INSOLIVRES 2013 »

C'est en présence de nombreuses personnalités qu'a eu lieu le lancement des « Insolivres 2013 » à Boulange, le 3 juin dernier. Cette manifestation, proposée par le Conseil Général de Moselle, en collaboration avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes Pays-Haut Val d'Alzette, réunissait les quatre bibliothèques du secteur (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange et Villerupt). Au programme, après le discours des officiels, un spectacle de contes « Rêves d'enfants » était proposé par Mireille WIEMAR, merveilleusement accompagnée par Séfora, jeune musicienne boulangeoise. La soirée, appréciée de tous, s'est terminée autour du buffet, par un temps de rencontres et d'échanges.





Groupement de gendarmerie départementale de la Moselle
Compagnie de Thionville
Communauté de brigades d'AUDUN-le-TICHE



Ministère de l'Intérieur

AVERTISSEMENT

Même si tout le monde pense avoir pris les mesures nécessaires pour protéger ses biens, ce rappel vous permettra peut-être d'éviter des désagréments et de « chasser » des mauvaises habitudes que vous avez pu prendre.

Lorsque vous vous trouvez à votre domicile :

- Fermez la porte d'entrée à clé ; si vous êtes dans votre jardin, on peut s'introduire chez vous à votre insu
- Ne laissez pas seuls dans votre habitation des démarcheurs divers,

- Ne les laissez pas « se promener » dans votre intérieur,
- Ne leur donnez aucun renseignement sur vos habitudes, (courses toujours à la même heure, rendez-vous hors du domicile à un moment précis ...)

- Si un individu se réclame d'un service particulier (gendarmerie, police, électricité, gaz, eau ...), il est en général dans une tenue particulière ; en cas de doute demandez-lui de présenter une carte professionnelle revêtue de sa photographie.

- Ne faites pas une confiance aveugle aux individus se déclarant « envoyé par ... » ; n'hésitez pas à vérifier leurs « références »

Lorsque vous quittez votre domicile brièvement (courses chez le boulanger, au bureau de tabac ...) :

- Fermez à clef les portes de votre maison

- Fermez les fenêtres (pas de fenêtre en position bascule)

- N'oubliez pas de fermer la porte du garage

Lorsque vous quittez votre domicile plus longuement (cure, vacances ...)

- Pensez à vous signaler aux services de gendarmerie du secteur : Opération Tranquillité Vacances, opération permanente désormais et plus seulement limitée aux seules périodes de vacances.

- Faites « vivre » votre maison par un tiers qui passera ouvrir les volets, ramasser le courrier.

- Prévenez vos voisins de votre absence

Lorsque vous utilisez votre véhicule :

- Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur, même caché (les voleurs fouillent sous les sièges ou dans le coffre également)

- Verrouillez votre véhicule même pour quelques secondes

- Coupez le contact et retirez les clefs, même pour quelques secondes.

En tout état de cause, si quelque chose vous semble anormal, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de votre secteur.

Gendarmerie d'AUMETZ : 03.82.59.61.50 ou " 17 " de jour comme de nuit, tout au long de l'année

LINGETTES: « A ne pas jeter dans les W.C. ! »

Contrairement à ce qui est souvent affirmé sur leur emballage, les lingettes ne sont pas « biodégradables ». Bien au contraire !

Chaque commune ou service d'assainissement peut tenir à la disposition de qui voudrait les voir des photos prouvant la nocivité de ces intissés. Les lingettes, en effet, ne se déchirent pas lorsqu'elles passent dans les mâchoires des pompes de relevage, mais les saturent et parviennent au final à les bloquer.

Les lingettes imprégnées simplifient peut-être la vie, que se soit dans le domaine de l'entretien ménager ou de l'hygiène de la personne et leur succès est grandissant. Le problème est que les nuisances qu'elles peuvent générer sont aussi importantes que le progrès qu'elles représentent. La plupart d'entre elles ne se désagrègent pas.

Si l'utilisateur a le mauvais réflexe de les jeter, après usage dans les toilettes et que ce geste est répété par de nombreux autres utilisateurs, elles finiront par avoir carrément raison du système d'assainissement !

Attention aux étiquettes !

Sur le recto d'un paquet de 32 lingettes nettoyantes W.C. de marque X, acheté dans un supermarché du secteur, figurent pourtant les inscriptions « lingettes jetables dans les W.C » et « ne bouchent pas les canalisations ». Au verso, on indique même de façon plus visible « Les lingettes peuvent être jetées dans la cuvette des W.C après utilisation sans risque de boucher les canalisations ». L'astérisque (*) final renvoie à un texte écrit en petits caractères : « Maximum six lingettes par grande chasse d'eau de six litres ... non compatible avec les fosses septiques, broyeurs et installations vétustes ... ».

Reste à savoir avec quelles installations ces lingettes pourraient donc s'avérer disponibles !



PERMANENCES DU SECOURS CATHOLIQUE

Les permanences du Secours Catholique qui ont lieu les premiers et troisièmes lundis du mois à 14 heures au Presbytère d'AUMETZ, sont suspendues pendant les mois de juillet et août.

Mais pas de réelles vacances pour les besoins urgents d'écoute ou d'aide,

Le Secours Catholique est une institution qui a pour but de venir en aide aux plus démunis, sans distinction de race ou de religion. Les accueillants sont formés à l'accueil dans un souci de disponibilité et de discrétion.

Madeleine est joignable au 06 76 52 40 27.

